

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SUISSE

La réduction du budget militaire. — Une brochure : *Wilson en Europe*. — La Ligue des nations. — La morale et le droit. — La paix anglo-saxonne et nos nécessités militaires. — A la 3^e division.

A l'heure des présentes lignes, on ne connaît pas encore le nouveau budget militaire réclamé par les Chambres fédérales. Un seul objet a été indiqué. Au nombre des économies prévues figurera la suppression des écoles de recrues en tant qu'il s'agit des jeunes gens de 1919. On ne convoquera que les recrues de 1918 dont l'épidémie de grippe a obligé d'ajourner l'instruction.

Mesure provisoire et de circonstance dont il faudra se garder de faire un précédent. Que l'on cherche des économies sur le matériel, sur la simplification de certains services, sur les appels des classes qui viennent de remplir tout leur devoir, rien de plus juste. Mais il importe de ne pas nuire à la formation de l'armée de demain avant d'avoir la conviction basée sur des preuves certaines qu'elle ne trouvera plus son emploi. Pour le moment, ces preuves sont très loin d'avoir été données. L'Europe du début de 1919 ne présente pas le moins du monde l'image d'une société de nations soucieuses de désintéressement et de fraternité. On ne demande pas mieux que de croire à cet âge d'or, malgré tous les démentis que l'histoire du passé lui a infligé constamment ; on sera même disposé à admettre qu'un rapprochement des peuples s'opérera dans la mesure où leurs intérêts communs, ainsi que le souvenir de la récente et trop cuisante expérience de guerre les y solliciteront. Mais, en attendant, il est prudent de ne pas devancer, dans les mesures de désarmement, des aspirations qui, si généreuses soient-elles, n'auront une valeur effective qu'une fois réalisées en fait. La méthode à employer est celle de Descartes : conserver provisoirement les croyances admises pour ne les abandonner que lorsque l'observation aura démontré leur erreur et justifiera le meilleur ordre nouveau.

Ce qu'il faudrait surtout, ce serait renoncer à un régime qui pour être souvent appliqué chez nous n'en vaut pas davantage, le régime de la vie au jour le jour, sans but déterminé. Lorsque le moment sera venu de fixer l'état militaire qui répondra à nos circonstances politiques, il importera de s'y appliquer sérieusement, puis, cette première tâche accomplie, de suivre à l'exécution avec résolution et constance. En d'autres termes, ne pas adopter

au petit bonheur les opinions successives des hommes qui changent, mais avoir un programme étudié et raisonné, et s'y tenir sans céder à de continues fantaisies et à des impulsions passagères. Ce qu'il faudrait surtout, c'est des responsabilités personnelles clairement établies, devant lesquelles et faute de pouvoir les discerner les sanctions éventuelles et nécessaires demeurent hésitantes.

* * *

Ce programme d'action ou de précaution militaire ne signifie pas que la *Revue militaire suisse* se classe d'ores et déjà parmi les sceptiques que stigmatise le comité qui vient de publier la brochure *Wilson en Europe*¹. Comme on l'a fait depuis cinq ans à de si fréquentes reprises, ce comité revient, pour démontrer la possibilité d'une Ligue des nations conforme au programme idéaliste de M. Wilson, à l'exemple de la Confédération suisse. Sans contester la valeur de partie des arguments sur lesquels l'auteur de la brochure fonde sa confiance, il ne paraît pas juste néanmoins de traiter de gens de petite foi, ou même de mauvaise foi, ceux qui, basés sur de très nombreuses considérations historiques, nationales, juridiques et philosophiques, énoncent des doutes, non sur la grandeur de l'idéal wilsonien, mais sur ses possibilités d'intégrale et immédiate réalisation. « Tout va se liguer contre lui (M. Wilson), dit la brochure, l'intérêt, l'ignorance, la sottise, pour éléver d'une façon ouverte ou hypocrite, obstacles sur obstacles sur la route de son projet, de son « utopie », prononcent les sceptiques ».]

Ce ton-là ne semble pas celui qui convienne le mieux pour rallier des opinions bien disposées, mais qui ont d'autres opinions à faire valoir que l'intérêt, l'ignorance ou la sottise pour étayer des doutes fondés ou non, mais au moins permis. Invoquer la Suisse comme point de comparaison ne paraît pas même concluant. Autre chose est le petit alambic de la Confédération helvétique, obligée par sa faiblesse au milieu de puissantes gens de se réfugier dans la neutralité, et de transiger sur les principes pendant une guerre afin de ne pas aboutir à des querelles intestines trop graves, et autre chose un continent entier partagé entre des nations considérables, multiples, solidement armées et fort diverses. Dans le premier cas, la voix de Nicolas de Flue est perceptible de partout ; elle n'a pas à dépasser l'horizon d'une bourgade alpestre ; tout Stans est en mesure de l'entendre. Dans le second, un fort porte-voix peut n'être pas superflu.

¹ Collection des Opinions suisses. Edition Sonor S. A., Genève. Prix : 60 cent.

Ce que l'on est fondé à reprocher à la brochure c'est que, pour elle, les sceptiques semblent être tous ceux qui pensent qu'avant de croire à une soudaine morale purificatrice supprimant les conflits internationaux, il serait prudent de créer plus modestement le droit, ne fût-ce qu'à titre d'étape préliminaire de la morale. Le droit offre, en effet, cet avantage pratique de ne pas se fier aux seuls bons sentiments des parties en conflit pour obtenir le maintien de la paix, et de prévoir une sanction incarnée en la personne du gendarme, c'est-à-dire une force armée. Cette conception paraît, dans le moment actuel, très supérieure à l'autre. Elle se prévaut de l'idéalisme elle aussi, mais d'un idéalisme qui ne perd pas la terre du pied, et redoute de s'engager dans les nuées sans une boussole bien réglée qui montre le Nord.

On pourrait donner un exemple de la différence entre ces deux idéalismes en invoquant la ligne de conduite de M. Wilson lui-même au cours de la guerre. Il a cherché d'abord, en 1916, les voies de la morale en s'adressant à l'esprit de conciliation des deux groupes belligérants. « Peut-être, leur a-t-il dit, n'êtes-vous pas si loin de vous entendre. Je m'offre à le rechercher. Dites-moi nettement, l'un et l'autre, les buts que vous demandez à la guerre de vous procurer ». Les Alliés ont aussitôt formulé les leurs. Les Empires centraux ont répondu par des échappatoires. Toutes les instances du président pour obtenir des précisions ont échoué. Ce que constatant, il a créé le gendarme, c'est-à-dire l'armée américaine, pour trancher par le glaive ce qu'il avait vainement offert de rechercher en en appelant aux bonnes volontés réciproques.

Sans être intéressé, ignorant, ni sot, on a le droit de dire que la première condition effective d'une Ligue des nations sera précisément le gendarme. Qu'elle épouse d'abord toutes les ressources de l'arbitrage, qu'elle en multiplie les instances, mais si la soumission ne suit pas, que le gendarme soit prêt à intervenir, c'est-à-dire une armée bien constituée chargée de faire respecter les décisions du juge prises dans l'intérêt de la Ligue. A cet effet, elle occupera, s'il le faut, le territoire de l'Etat récalcitrant.

Les conflits entre Etats ne sont d'ailleurs pas seuls à justifier la nécessité du gendarme. Que deviendrait la Ligue si tel de ses membres prenait la fantaisie d'enfreindre quelque prescription du statut international ? Puisque la brochure invoque la Suisse pour étayer ses espoirs, on peut l'invoquer aussi pour l'illustration du cas que nous posons. En 1847, la Diète fédérale n'a pas hésité à en appeler à l'armée pour dissoudre le Sonderbund.

L'histoire fournit d'autres exemples. En 1806, après Iéna,

Napoléon exigea le désarmement de la Prusse. Elle ne devait entretenir qu'un corps de 30 000 soldats, exercés naturellement pour son service à lui. Des milices suffiraient au maintien de l'ordre à l'intérieur. Le ministre de la guerre Scharnhorst tourna la difficulté. Il imagina le service général, personnel et obligatoire avec durée de présence d'une année seulement sous les drapeaux. Lorsqu'en 1813 débute la guerre de l'Indépendance, la Prusse disposa de sept classes d'hommes exercés, à encadrer dans son corps permanent.

En résumé, la Ligue des nations, pour être une association de paix effective et durable, doit être un engagement réciproque de ses membres de contraindre par la force, à défaut d'autres moyens, ceux d'entre eux qui, violant le statut international, refuseraient de rentrer volontairement dans la légalité.

Cela ne signifie pas qu'il faille désespérer d'un développement de l'ordre international qui, à la longue, dispense les arrêts d'une cour d'arbitrage d'une sanction matérielle. D'abord, il y a les leçons de l'expérience. Après avoir subi leur défaite de Marginan, les Suisses renoncèrent à aller piller leurs voisins. Lorsque les Français eurent à leur actif leurs souvenirs de 1814, de 1815 et de 1870, ils inclinèrent à la paix plus que jamais ils n'y avaient songé dans le passé. On peut supposer que les Allemands, à leur tour, se rappelleront 1918. Les expériences de cette sorte favorisent puissamment l'évolution de la morale.

On peut faire observer aussi qu'à l'heure actuelle certains arrêts de cours de justice sont acceptés par consentement mutuel sans que l'organisation d'une sanction matérielle paraisse nécessaire. Depuis que les Etats-Unis ont réalisé leur unité spirituelle après la sanglante guerre de Sécession, les arrêts de la Cour suprême, qui tranche les conflits entre Etats, ont toujours été admis sans contestation. Le Tribunal de la Haye, dont on s'est tant moqué, a abouti au même résultat dans les quelques cas qui lui ont été soumis.

Je reconnais qu'à eux seuls ces exemples ne sont pas concluants. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont entre eux des affinités linguistiques, historiques et ethniques qui facilitent leur soumission à l'intérêt commun. Et les arrêts de la Haye n'ont jamais porté sur ces questions réservées par les Etats comme étant d'honneur ou d'intérêt vital. La démonstration n'est donc pas suffisante. Mais, dans les limites de son insuffisance, elle est encourageante quand même.

Quelle est la conclusion de tout cela en ce qui concerne nos affaires militaires helvétiques ? Simplement que notre devoir vis-à-vis de nous-mêmes est de ne pas mettre la charrue devant les bœufs, par quoi j'entends qu'avant de célébrer une société de nations idéale, où la paix régnera entre les peuples par le seul effet « d'un idéal plus haut et plus pur » — comme dit la brochure, — il convient, tout en l'espérant, d'attendre la démonstration des réalisations pratiques. Jusque-là, il sera prudent d'en rester aux expériences acquises, de se prémunir contre l'imprévu, de se rappeler que les êtres qui renoncent à se défendre sont les premiers qui encouragent la guerre, et que si le pacifisme est un bel idéal, la guerre apparaît aussitôt à la porte le jour où il devient morbide.

Quant aux faits actuels, les seuls sur lesquels on soit à même de fonder des conclusions positives sont les suivants :

Une armée formidable, qui tenait le monde sous la menace de son action, l'armée allemande a disparu presque entièrement. Ont disparu avec elle celles qui lui ont servi d'appoint, les armées austro-hongroise, ottomane et bulgare. D'autre part, des armées formidables aussi, et qui n'existaient pas jusqu'ici, ont surgi des événements. L'Angleterre était une puissance navale seulement ; elle est devenue une puissance militaire de terre et de mer, et les Etats-Unis, de même, eux qui n'avaient rien de militaire il y a deux ans à peine. Ainsi, renversement des plateaux de la balance, et paix anglo-saxonne triomphant de la paix germanique écroulée. Telle, dans le monde antique, la paix romaine triompha de la paix punique un instant espérée des Carthaginois.

Est-ce à dire que rien ne change, et que paix pour paix, le monde ne fait que remplacer le pouvoir dominateur d'hier par celui du lendemain ? Ici précisément intervient l'intention du dominateur. Ce que l'Empire allemand entendait par la paix germanique devait être la paix fondée sur l'écrasement des esprits subjugués. Ce que les vainqueurs d'aujourd'hui appellent la paix anglo-saxonne et latine est fondé sur la force au service des esprits libérés.

Nous en sommes là dans la succession des faits. L'observation doit porter dorénavant sur ceux qui poursuivront les réalisations.

* * *

La 3^e division change de chef. Le colonel Schlappach, promu colonel-divisionnaire, remplace le colonel Gertsch. Il trouvera de la besogne. La division bernoise, jadis réputée, a grand besoin d'être remise en main et réformée dans son état moral. D'une

façon générale, il importe d'assainir la situation de notre armée. L'autorité supérieure paraît disposée à le faire. On ne saurait que l'y encourager.

BIBLIOGRAPHIE

Le problème de la guerre, par le colonel F. Feyler. Un vol. gr. in-8° avec deux cartes hors-texte. Lausanne et Paris 1918. Payot & Cie. Prix : fr. 9.

Quelles sont les causes immédiates de la guerre de 1914 ? En d'autres termes, quels sont ceux qui l'ont voulue et dans quelles intentions ? Ce problème est le problème fondamental de la guerre européenne, dont la solution préalable est nécessaire si l'on veut être en mesure d'apprécier en connaissance de cause les opérations des chefs des armées. L'ouvrage demande la réponse à cette question aux opérations elles-mêmes, contrôlées par les débats diplomatiques et politiques qui les ont accompagnées.

Le *Titre premier* pose les données générales du problème. Il rappelle la doctrine stratégique laissée par les guerres du passé et examine les premières déclarations de guerre de 1914 et les premiers faits militaires, en demandant un critère d'appréciation à l'association de la politique et de la stratégie.

Le *Titre deuxième* montre l'introduction diplomatique de la guerre ; il résume les conversations entre les gouvernements pendant les dix journées critiques qui ont précédé la déclaration de guerre de l'Empire allemand à la Russie.

Le *Titre troisième* commente les opérations militaires initiales, savoir le plan de guerre général de l'état-major impérial et son plan de guerre en Occident, les concentrations, l'attaque de Liège. C'est l'introduction militaire de la guerre.

Le *Titre quatrième* est intitulé *Les opérations de guerre et la paix allemande*. Résumant les campagnes de 1914 à 1917, il les fait suivre de l'examen des situations politiques auxquelles elles ont conduit, et des intentions probables des gouvernements impériaux révélées par l'exploitation qu'ils ont tentée de ces situations. Après les campagnes de 1914 et de 1915, c'est la présentation des buts de guerre ; après celles de 1916, c'est les ouvertures de paix germaniques ; après 1917, c'est les paix en Orient.

Le *Titre cinquième* est tout entier rempli par la campagne de 1918 et l'observation de l'évolution des buts de guerre impériaux au cours de ses péripéties.

Un dernier et court chapitre groupant les conclusions auxquelles les différents titres ont abouti indique la solution du problème.

Cet ouvrage est le premier qui, depuis l'arrêt des hostilités, examine, raisonne et porte un jugement sur l'ensemble de la guerre européenne.

Napoléon Bonaparte. Manuel du chef. Maximes napoléoniennes choisies par M. Jules Bertaut. Paris 1919. Payot & Cie. Prix : fr. 3.

Les maximes napoléoniennes ont fait l'objet de fréquentes publications. Sauf erreur, la dernière en date est le volume du lieutenant-